

NON aux 17h le Samedi !

Le Grand Conseil fribourgeois a accepté une nouvelle révision de la Loi sur l'exercice du commerce (LCom). Elle prolonge l'ouverture des magasins le samedi jusqu'à 17h

« Une heure de plus le samedi pour plus de flexibilité !? »

NON!

C'est un pas de plus vers une libéralisation complète des heures d'ouverture. La Grande distribution veut surtout flexibiliser les horaires ...et le personnel. Les grands distributeurs ont imposé l'ouverture des shops 24 h sur 24 sur les autoroutes et avec les ouvertures dans les gares, du 7 jours sur 7. Aujourd'hui, une heure de plus le samedi, demain un dimanche en décembre, après-demain une extension de la zone touristique, puis 4 dimanches dans l'année etc...Il faut les arrêter.

Une heure de plus pour plus de liberté?

NON!

plus de liberté pour les employeurs, pas pour les salarié.e.s

Le travail dans la vente est un travail difficile, avec des horaires irréguliers, fractionnés, et de bas salaires. La flexibilité pèse toujours sur les mêmes : les salarié.e.s. Une heure de plus le samedi, pour les vendeurs-euses, c'est une journée de travail encore plus stressante, c'est renoncer à ses loisirs ou à une vie sociale, familiale, et recourir au système D pour faire garder ses enfants.

Actuellement, il n'y a pas de CCT, pas de salaire minimum et des horaires fractionnés. Pour faire ses heures, une vendeuse peut être amenée à se rendre au moins deux fois au travail et bloquer toute une journée pour se mettre à disposition de son employeur. Conséquence : l'employeur peut disposer librement du salarié, mais ce dernier, ne peut même pas organiser son temps libre, comme il/elle le souhaite. C'est une forme déguisée de travail sur appel.

Dès 2019, des extensions d'horaires déjà refusées 3 fois par le peuple ?!

NON!

N'en déplaise aux partisans de l'extension des heures d'ouverture qui ne jurent que par « les besoins des consommateurs-trices » ou parlent encore « d'anachronisme » avec les autres cantons, Fribourg a prouvé qu'il valorisait la vie sociale et la qualité de vie face au consumérisme effréné. Les cantons voisins pourraient suivre l'exemple ! Le Peuple Fribourgeois s'est opposé à déjà 3 reprises à cette libéralisation. Dernier refus en date : septembre 2009.

Il faut respecter la volonté démocratique.

Une heure de plus le samedi, seule réponse face à la concurrence, signe de vitalité des centres urbains ?

NON!

Une heure de plus le samedi ne règlera pas le problème de la concurrence. Qu'il s'agisse de la

concurrence intercantonale ou des achats en ligne, la Lcom sert avant tout les intérêts de la Grande distribution qui cherche à gagner des parts de marché. Ceci aura pour conséquences d'affaiblir les petits commerces. La Grande distribution cherche avant tout à engranger plus de profits et avoir le monopole, sans se soucier des effets sur les salarié.e.s, la population ou encore l'avenir des petits commerces. Une extension d'ouverture le samedi n'est pas la solution miracle. Profiter de sa vie privée, sociale et familiale est primordial !

Pour le consommateur, passer une heure de plus dans les commerces, c'est passer plus de temps dans les embouteillages urbains, contribuer davantage à la pollution, et consacrer moins de temps aux loisirs. Pour les salarié.e.s de la vente, c'est une vie privée sacrifiée, moins de temps passé avec ses proches, pas de loisirs et surtout, beaucoup moins de repos. Une vraie régression sociale ! En d'autres termes, cette nouvelle Loi n'apporterait aucune amélioration ni pour les petits commerces, ni pour les consommateurs, ni pour les employé.e.s. termes, cette nouvelle Loi n'apporterait aucune amélioration ni pour petits commerces, ni pour les consommateurs, ni pour les employé.e.s. **Pour toutes ces raisons, signez et faites signer le Référendum !**



1997 2003 2005 2009

17h le samedi

NON

Signez le référendum !

Les signataires habitent la même commune de _____ NPA _____

En application de l'art. 130 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, les signataires de ce **Référendum législatif** demandent que **la modification de la loi sur l'exercice du commerce** votée par le Grand Conseil fribourgeois le 9 octobre 2018 soit soumise au peuple.

La personne qui soutient une initiative ou une demande de référendum doit la signer personnellement et la remplir à la main (art. 105 LEDP). Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 CPS). Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyen-ne-s ayant leur domicile dans la commune indiquée. L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

	NOM	PRENOM	Né/e Jour	le: Mois	Année	Adresse exacte	Signature	Contrôle
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Le délai référendaire court du 2.11.2018 au 31 janvier 2019

Retourner le formulaire, même partiellement rempli, avant le **15 janvier 2019**, à:
USF « Comité Non aux 17h » Case postale 1541, 1701 Fribourg

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que _____(nombre) signatures ci-dessus sont valablement récoltées pour le référendum législatif.

Nom, prénom _____ Signature _____

Date _____

Sceau